

423 843 911 RCS BOBIGNY

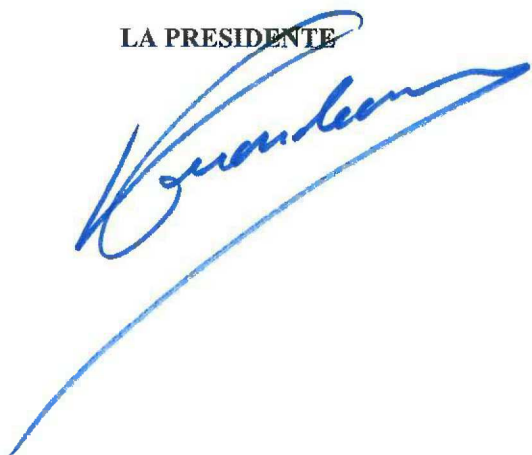
A TABLE

**Siège social : 28, rue des Acacias,
93800 EPINAY SUR SEINE**

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022**

Copie certifiée conforme,

LA PRESIDENTE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Luc', is written over the printed text 'LA PRESIDENTE'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A TABLE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>28 RUE DES ACACIAS 93800 EPINAY-SUR-SEINE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 2 3 8 4 3 9 1 1 0 0 0 8 6</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC				
		CX	CQ				
		AF	AG	35 115	92 179		
		AH	AI				
		AJ	AK				
		AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO				
		AP	AQ				
		AR	AS	153 405	57 088		
		AT	AU	518 920	890 197		
		AV	AW				
		AX	AY				
		CS	CT				
		CU	CV				
		BB	BC				
		BD	BE				
		BF	BG				
		BH	BI		74 079		
		TOTAL (II)		BJ	BK	707 440	1 113 543
		AC IIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM	79 838	79 838
BN	BO						
BP	BQ						
BR	BS						
BT	BU			74 475	74 475		
CREANCES	BV		BW				
	BX		BY	1 886 921	1 886 921		
	BZ		CA	111 544	111 544		
	CB		CC				
	DIVERS		CD	CE			
CF		CG	1 316 831	1 316 831			
Comptes de régularisation	CH	CI	78 231	78 231			
	CJ	CK	3 547 841	3 547 841			
	CW						
	CM						
	CN						
	CO	1A	707 440	4 661 383			
TOTAL GENERAL (I à VI)							
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'1 an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS A TABLE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	76 078	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	59 554	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	7 608	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	262 449	
	Report à nouveau			DH	773 842	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	16 454	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 195 985	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	150 000	
	TOTAL (III)			DR	150 000	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 639 919	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 110 603	
	Dettes fiscales et sociales			DY	531 122	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	33 754	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	3 315 399		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 661 383		
RENVOLS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 113 980
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A TABLE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 76.078 euros
Siège social : 28 rue des Acacias
93800 EPINAY-SUR-SEINE
423 843 911 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à 10 heures, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

Européenne du Commissariat aux Comptes, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, n'est pas représenté.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport du commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes annuels de cet exercice se soldant par un bénéfice de 16 454,35 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément aux disposition de l'article 223 quater du code général des impôts, l'associé unique prend acte que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'est élevé à 3 653 euros au cours de l'exercice écoulé et approuve la charge d'impôt correspondante.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate qu'il n'a été conclu aucune convention réglementée au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Au report à nouveau créateur : 16 454,35 €

Le montant du report à nouveau sera de 790 296,11 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices sociaux.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes de la société Européenne du Commissariat aux Comptes et décide ne pas procéder à son renouvellement.

L'associé unique décide de nommer en remplacement la société In Extenso Ile de France, 63 ter avenue Edouard Vaillant - CS 80137, 92517 Boulogne Billancourt cedex, pour une durée de 6 exercices c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

L'associé unique

SUNFOOD HOLDING

Représentée par Monsieur Vincent GERONDEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Gerondeau', is written over a long, thin horizontal line that extends from the left margin towards the right.